MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ACADÉMIE DE LA RÉUNION



LYCÉE ÉVARISTE DE PARNY

Rue A.Vinson-B.P.543 Plateau Caillou-97867 SAINT PAUL CEDEX-Téléphone : 0262.55.46.56 – Adresse électronique : Ce.9740597f@ac-reunion.fr / gestion.9740597f@ac-reunion;fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique : LYCEE EVARISTE DE PARNY SAINT PAUL

Objet de la consultation : Marché de fournitures de matériels informatiques au lycée

Evariste de Parny

Conditions de la consultation :

Mode de consultation:

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article L21-23-1 du la commande publique.

En cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir mais l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La consultation est lancée sans variante ni option Allotissement du marché :

Le présent marché est alloti en 8 lots (cf CCTP)

Date limite de remise des Offres : VENDREDI 30 AOUT 2019, 12H00

Article 1 - Dispositions générales

2-1- Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement administratif

2-2-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de la consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement et ses bordereaux de prix
- Le cahier des clauses administratives générales
- Le Cahier des clauses techniques particulières

Article 3 - Délais de validité des offres

Le délai de validité des propositions est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 - Présentation des offres

Les établissements intéressés auront à produire un dossier complet comprenant les Pièces et renseignements qui suivent.

L'offre comprendra:

- L'acte d'engagement pour chaque lot, accompagné des devis détaillés et du descriptif technique et SAV pour chaque matériel proposé.
- -Le cahier des Clauses particulières, signé et tamponné par le candidat
- -Le cahier des clauses particulières, signé et tamponné par le candidat

4-3-Langue de rédaction des propositions et Unité monétaire

Les propositions et tous documents associés doivent être exclusivement rédigés en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le contrat dans l'unité monétaire suivante : EURO.

Article 5 - Conditions d'envoi des propositions :

Les offres seront uniquement déposées sur la plateforme de l'AJI

avant le VENDREDI 30 AOUT 2019, 12h00.

Article 6 - Jugement des propositions

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse :

□ Qualité du matériel/valeur technique (répondant aux normes en vigueur, au CCTP et

CCAP) : (50% max de la note sur 100)

☐ Le prix (50% max de la note sur 100)

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant la présente consultation, les entreprises peuvent s'adresser à :

- pour des renseignements techniques : M.CORMIER, au 06 92 02 14 48 (patrice.cormier@ac-reunion.fr)
- pour des renseignements administratifs : Madame Salmon au 02 62 55 46 64(onenn.salmon@ac-reunion.fr)